

---

---

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE SAISON 2018/2019

## DE L'ASSOCIATION AIC MONEIN CUQUERON PARDIES

---

---

Association Intercommunale de Chasse MONEIN CUQUERON PARDIES

Mairie de Monein

Place Henri LACABANNE

64360 MONEIN

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres représentés : 0



### ***Ordre du jour***

- Ouverture
- Approbation du Compte Rendu moral
- Approbation du Compte Rendu d'activité
- Approbation du bilan financier
- Délégations de pouvoirs aux chefs de battues
- Renouvellement du tiers sortant
- Approbation du règlement intérieur
- Informations diverses

## ➤ Ouverture

L'assemblée générale s'est tenue à la salle des chasseurs au Pont Lat le 28 juin 2019 à 20 heures en présence de monsieur Yves Salanave-Péhé Maire de MONEIN, de monsieur Michel Barbé maire de CUQUERON.

Après les remerciements adressés aux personnes présentes, à ceux qui œuvrent à la bonne marche de l'association, aux différentes institutions partenaires, le Président présente l'ordre du jour.

Compte rendu moral, compte rendu d'activités, bilan financier, renouvellement du tiers sortant, préparation de la campagne 2019/2020 délégation de pouvoir aux responsables de battues, règlement intérieur 2019/2020, règlement intérieur spécifique pour la chasse du sanglier, questions diverses.

## ➤ Approbation du compte rendu moral :

Le Président évoque la participation à la vie de l'association avec l'accueil de l'Association des Jeunes Chasseurs du Département (AJC64), lors d'une battue au chevreuil. Plusieurs d'entre eux sont revenus pour participer à des battues.

Il est également évoqué le manque d'implication des chasseurs de petits gibiers à plume dans la vie de la société, entre autres lors des lâchers de faisans. En insistant sur le peu de temps que cela demande et surtout que ceux qui participent aux lâchers sont des chasseurs de gros gibiers.

Est également abordé le problème de chasse sur le territoire de l'AIC MONEIN par des chasseurs de sangliers de la société de GOES. Une lettre signée par 11 présidents de société ou ACCA a été envoyée aux autorités. (ONCFS, FDC64, DDTM, Préfet, Procureur de la république).

Et enfin l'envoi d'une lettre à la mairie de MONEIN sur la construction d'un local pour le dépeçage et la préparation de la venaison. Monsieur le Maire de MONEIN, prend alors la parole, en disant qu'il a bien pris en compte la demande des chasseurs, et qu'une commission sera créée, pour évaluer le besoins, avec la participation des chasseurs.

En l'absence de remarques, le compte rendu moral est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

## ➤ Approbation du compte rendu d'activités :

Le nombre d'adhérents est en légère augmentation du fait de la délivrance de plus de cartes à des chasseurs non-résidents.

Les comptages réalisés, révèlent des effectifs en baisse pour le lièvre et une légère augmentation pour le chevreuil (291 animaux compté) sur l'ensemble du territoire. Le renard quant à lui est toujours en augmentation.

### ✓ Chevreuils

Au cours de la saison 2018/2019, 33 bracelets chevreuil ont été exploités dans le cadre du tir d'été. 138 bracelets chevreuils ont été exploités au total. Pour réaliser ce tableau 21 battues ont été nécessaire avec une participation moyenne de 35 chasseurs. Le déséquilibre entre le prélèvement de mâles par rapport aux femelles est identique à l'année précédente; 60 % de mâles pour 40 % de femelles.

### ✓ Sanglier :

32 bracelets sanglier ont été exploités par les deux équipes.

Les associations ont bénéficié de dons de chevreuils ou de sanglier pour l'organisation de repas.

### ✓ Lièvres :

10 lièvres ont été prélevés dans le cadre du plan de chasse, dont 2 lors des battues organisées dans l'EX GIC Lièvres.

### ✓ Nuisible :

44 renards, 16 corneilles, 40 pies (résultats connus) ont été régulés en période de chasse ouverte, battues président, battues administratives du lieutenant de louveterie, tir à l'affût et piégeage.

✓ Faisans :

Trois lâchers pour un total de 452 faisans et de 50 perdreaux ont été réalisés pour l'ouverture de septembre et le premier week-end d'octobre et de novembre. La présence de plusieurs couvées sur le territoire montre que le faisan se porte bien.

✓ Animation :

La société a accueilli l'Association des Jeunes Chasseurs du 64 pour une matinée chevreuils suivi d'un repas, 11 « jeunes chasseurs » ont participé à cette battue. L'opération sera reconduite la saison prochaine.

Le repas des chasseurs, ouvert à tous a réuni 124 convives. Il a été préparé et servi par le traiteur « le cheval blanc » à Lacq

Le compte rendu d'activités, soumis au vote, est adopté à l'unanimité sans observations.

➤ **Approbation du Bilan financier :**

Le bilan financier de la campagne 2018/2019, présenté par le trésorier Jean Pierre MAISONNAVE, fait apparaître un solde négatif. Le trésorier explique cela par des dépenses imprévues par rapport à l'année précédente (Achat d'un congélateur en remplacement d'un tombé en panne, réparation véhicule et chambre froide...) et surtout beaucoup moins de revenu dû à beaucoup moins de vente de bracelets chevreuil lors du tir d'été (-1669,00€).

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité sans observations.

➤ **Délégations de pouvoirs aux chefs de battues :**

Pour la campagne 2019/2020, la délégation de pouvoirs aux responsables de battues est votée à l'unanimité pour Alfred HOURS, Gilbert BERGEZ, Michel POULIT, Didier MIRANDE, Daniel PEYROU pour le compte de la société et pour Michel SERREMOUNE et Francis SERREMOUNE pour le compte de l'Association de Chasse du Sanglier Gaves et Baïses pour laquelle la tolérance de chasse sur le territoire a été reconduite.

➤ **Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration**

Monsieur LADAURADE Philippe désireux ne pas se représenter, a été élu à l'unanimité pour le remplacer monsieur PEYROU Ludovic.

Personne n'étant candidat pour les deux autres postes au sein du CA de la société, les deux autres membres sortants sont réélus à l'unanimité.

➤ **Règlement intérieur**

Le Président présente ensuite le projet de règlement intérieur pour la campagne à venir. L'interdiction de chasser sur les secteurs des battues au chevreuil jusqu'à 14 h 00 est reconduite. La proposition d'un sociétaire d'interdire la chasse de la palombe après 17 h 00 en période d'hivernage a été soumise au vote et approuvée à l'unanimité. La chasse à la palombe sera donc interdite après 17 h 00 à compter du 20 novembre. Le tarif des cartes reste inchangé pour la campagne 2019/2020.

Le projet de règlement intérieur est approuvé à l'unanimité sans observations.

Un règlement intérieur spécifique à la chasse du sanglier est présenté. Il définit un cadre strict dans lequel devront s'inscrire les adeptes de cette chasse. La formulation a fait l'objet d'une réflexion de telle sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté possible. Le CA veillera à une mise en application rigoureuse des règles qu'il comporte. Le projet de ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité sans observations.

➤ Informations diverses

- Chasse aux sangliers interdite le 01 septembre 2019 sur tout le territoire en raison d'une randonnée pédestre et VTT.
- Une randonnée pédestre est organisée par « GROUPAMA » dans le secteur « Laquidée » le jour de l'ouverture de la chasse. La plus grande prudence est demandée aux chasseurs.
- Rappel aux sociétaires « non-résidents » de faire leur renouvellement de carte tous les ans par courrier ou par mail.
- Ouverture générale : 08 septembre 2019
- Permanences de vente des cartes : Ouverture anticipée sanglier : Samedi 10 août 2019 bar « petit manseng » de 9h à 12h
- Vente des cartes de société pour l'ouverture générale : samedi 31 août 2019, lundi 02 et samedi 07 septembre 2019 même lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, et en absence de questions diverses, le Président remercie l'assistance et invite les participants à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Le Président

Didier MIRANDE



Le Secrétaire

Jean-Pierre MAISONNAVE

